

# Attestation de Traitement Préventif des Bois

**Bois Traité Insecticide et Fongicide par Trempage avec le Wolsit EC 100 FP2**  
**SCIERIE,,,,,,,**

N° Attestation:

N° de Facture:

Nom du Client:

Date de Facture:

Référence du chantier:

Volume Traité

## Classe d'Emploi des Bois

Classe 1: Bois sous abri sans réhumidification

Classe 2: Bois sous abri avec réhumidification accidentelles

Classe 3A: Bois extérieurs hors sol avec réhumidification alternée  
Section inférieure à 27 mm, finition recommandée

Traitement Anti-Bleu

## Informations Générales

Les bois faisant l'objet du présent certificat ont été traités par nos soins, dans nos installations, selon les normes prescrites par le fabricant du produit dans son cahier des charges.

La qualité du traitement est couverte par notre assurance Responsabilité Civile après livraison.

Sont exclus les dommages résultant de façon normalement prévisibles des traitements, tels que taches, colorations sur les matériaux poreux comme maçonnerie, plâtre ou dérivés, etc..., ainsi que toutes les conséquences des incompatibilités éventuelles entre le produit utilisé et les matériaux en contact. Lors de la mise en oeuvre des bois traités, il est indispensable de procéder, sur toutes les surfaces qui auront subi un usinage par perçage, tronçonnage, entaillage, etc..., à un traitement complémentaire par badigeonnage très soigné à l'aide d'un produit de préservation du bois adapté, fongicide et insecticide. Toutes les règles de l'art devront par ailleurs être respectées.

Rappel des classes d'emploi du bois:

Classe 1: bois sous abri sans réhumidification (menuiseries intérieures, etc...)

Classe 2: bois sous abri avec réhumidifications accidentelles (charpente, etc...)

Classe 3: bois extérieurs sans contact avec le sol (fenêtre, bardage, etc...)

Classe 4: bois extérieurs avec contact avec le sol ou l'eau (pieux, pontons, etc...)

Classe 5: bois en contact avec l'eau de mer



**BASF** Group